



## Contester un permis de construire

-----  
Par NELSON

Bonjour

Domiciliée en milieu rural dans un village de 500 habitants, le propriétaire du terrain jouxtant notre parcelle vient de déposer un permis de construire pour implanter un hangar agricole face à notre maison.

La distance entre notre habitation et le début du hangar est de 25 mètres. Le bâtiment selon les dires du propriétaire devrait mesurer 5 mètres de hauteur au plus bas (le toit étant d'une seule pente). 25 mètres de long sur 6 mètres de profondeur.

Notre maison étant orientée à l'Est face au terrain qui accueillera ce bâtiment; Cela affectera considérablement nos conditions d'occupation et de jouissance. Impact visuel, phonique, perte de fait de l'ensoleillement et perte inexorable de la valeur de notre bien, je compte donc contester ce permis de construire. De plus cet agriculteur possède bien De plus cet agriculteur possède bien des terrains aux alentours de sa propre habitation mais vient implanter le hangar au sein d'un quartier d'habitation. La question que je me pose est celle de l'envoi en courrier AR à destination du maire et du porteur de projet pour un recours gracieux. Dois je attendre que le panneau d'information soit affichée ou bien puis je dès maintenant solliciter le maire alors qu'il n'a pas encore instruit la demande?

Merci pour votre réponse